

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport
Liège, mardi 26 juin 2018
Réunion n° 25
Procès-verbal

Présents :

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Gwen WILLEMS	DP World Liège
Kevin KESENNE	DP World Liège
Johan LEMMENS	WDP
Joseph CLOSON	JostGroup
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR (Architecte Jost Group)
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Deuxième échevin
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, DGO 3, Département des Permis et Autorisations Liège
Jean GEURTEN	Représentant de la population – Commune d'Oupeye
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Henri FASTRE	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »

Excusés :

Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre f.f.
Luc LEJEUNE	Ville de Visé
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Alain HOUTAIN	Service public de Wallonie, DGO 3, Département du sol et des déchets
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Arnaud WARIN	Service public de Wallonie, DGO 3
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DGO 4
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général a.i.
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye

Changements

- M. Benoît Lambinon ne travaille plus pour DP World et est remplacé par M. Gwen Willems et M. Kevin Kesenne.
- M. Alain Houtain, Service public de Wallonie, DGO 3, Département du sol et des déchets partira à la retraite fin juin.

1. PV de la réunion n° 24

Une modification émane de M. Greffe concernant le PV de la réunion n° 24.

Concernant le point 4, le PV de la réunion n° 24 du 27 février 2018 précise que :

4. Présentation et commentaires des résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de la première année (pour la période 01/01/2017 – 31/12/2017) par Monsieur Guy Gérard, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSEP) et par Monsieur Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC).

« La présentation définitive est en annexe 1.

M. Greffe s'interroge sur les conséquences des polluants (notamment PM_{2,50} et PM₁₀) et leurs effets sur la santé.

M. Gérard et M. De Bast renvoient vers le site officiel « Qualité de l'air ambiant » de l'AwAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat) <http://airquality.issep.be>. Ce site met à disposition du public les concentrations des polluants atmosphériques mesurés dans l'air ambiant en Wallonie. Le site de l'AwAC, www.awac.be, informe également sur les effets de la pollution de l'air sur la santé humaine. »

M. Greffe souhaite davantage de précision quant à son intervention. Il souhaite que les précisions suivantes soient actées dans ce PV.

M. Greffe a en fait demandé si la présentation écrite des résultats serait, comme de tradition pour les rapports de l'ISSEP, précédée d'une introduction reprenant les normes en usage par polluant mesuré ainsi que leur(s) effet(s) potentiel(s) sur la santé. Dans cette optique, M. Greffe a demandé si les derniers résultats de la recherche scientifique seraient consignés puisque notamment depuis 2017 les PM étaient avérées cancérigènes. Il a été répondu à M. Greffe par M. Debast :

1. Que l'on savait depuis toujours que les PM étaient cancérigènes et
2. Que toutes les informations sur les polluants pouvaient être trouvées sur les sites officiels [...] (susmentionnés ci-dessus dans le PV).

2. Informations complémentaires et diverses par le SPW – DGO 2

Ces informations sont reprises dans les points divers ci-dessous.

3. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaire(s)

Ces informations sont reprises dans les points divers ci-dessous.

4. Divers.

Les Bassis-Mosans souhaitent aborder quelques thématiques diverses.

1. Problème des dérogations.

Il serait plus qu'indispensable d'établir un règlement. De toute manière, il faut interdire toute dérogation les dimanches et jours fériés. Pour les samedis, il faudrait limiter entre 9h et 16h.

De plus dans le cadre d'une bonne gouvernance, il nous paraît indispensable qu'un reporting détaillé soit effectué et qu'on limite le nombre annuel de dérogations à 6. Venir maintenant avec des problèmes de "concurrence" est risible. N'avait-on pas promis 2.000 emplois directs NOUVEAUX ?

Monsieur Bertrand :

Concernant les dérogations, DP World Liège a obtenu jusqu'à présent 3 autorisations ponctuelles :

- Samedi 16 décembre 2017
- Samedi 28 avril 2018
- Samedi 5 mai 2018.

Il y a dès lors eu :

- une seule autorisation ponctuelle en 2017
- deux autorisations ponctuelles en 2018.

M. Bertrand insiste sur le caractère exceptionnel de ces autorisations ponctuelles. Il précise que cela cadre tout à fait avec la convention liée entre le Port autonome de Liège et DP World.

M. Fastré demande l'interdiction le dimanche et demande un reporting. Il demande également que le Port autonome de Liège informe les diverses parties de cette dérogation et un reporting.

M. Bertrand précise que les dérogations doivent rester exceptionnelles. Il souligne toutefois que les sociétés telles que DP World doivent pouvoir répondre aux demandes et exigences de leurs clients et du marché. Il précise que le Port autonome de Liège ne peut pas déroger aux conditions entérinées dans les contrats.

M. Greffe s'interroge sur les déchargements le samedi.

M. Kesenne explique que certaines barges à conteneurs prennent un retard dû à la congestion au sein du Port d'Anvers.

DP World Liège souhaite dès lors pouvoir décharger la barge arrivant le samedi en vue de pouvoir délivrer leurs clients le lundi matin.

M. Greffe s'interroge également sur le temps de déchargement d'une barge. Selon M. Kesenne, le temps de déchargement d'une barge prend 6 heures.

M. Bertrand précise que la problématique de congestion dans les ports maritimes est une problématique internationale. Les ports d'Anvers et de Rotterdam y sont confrontés. Afin de rendre le traitement de conteneurs fluviaux aussi fluide et efficace que possible, l'Autorité Portuaire d'Anvers a élaboré un solide plan d'actions. Ces nouvelles mesures devraient améliorer la fluidité des barges à conteneurs et résoudre ce problème de congestion interne.

M. Kesenne précise que DP World Liège n'envisage pas d'opérations le dimanche.

M. Van den Meerssche précise qu'une barge à conteneurs est arrivée le dimanche de Pâques et que le déchargement de cette barge s'est effectué le mardi matin.

2. Emplois

Combien y a-t-il d'emplois directs nouveaux depuis l'ouverture du Trilogiport ?

M. Bertrand souhaite réitérer les missions du Comité d'accompagnement Liège Trilogiport qui a été mis sur pied pour le suivi du chantier ainsi que l'exploitation de la plate-forme multimodale.

Selon M. Bertrand, la thématique relative à l'emploi ne relève pas de la compétence de ce Comité d'accompagnement. Nous ne sommes pas au niveau du Conseil d'administration du Port autonome de Liège ni du Gouvernement wallon.

M. Greffe rappelle que le nombre d'emplois était l'argument mis en avant par l'ensemble des autorités. M. Bertrand précise que les concessionnaires ainsi que les diverses autorités poursuivent actuellement leurs diverses démarches en vue d'attirer de nouveaux investisseurs sur Liège Trilogiport.

La thématique relative à l'emploi ne s'inscrit pas dans la démarche du permis d'urbanisme.

3. Transport par conteneurs.

- **Combien de conteneurs transportés par la voie ferrée à ce jour ?**
- **Combien de mouvements de conteneurs a engendré l'arrivée de Jost sur le site ?**

Cette thématique ne relève pas non plus de la compétence du Comité d'accompagnement.

4. Station de contrôle de l'air.

Vu les dernières statistiques sur Oupeye, il serait souhaitable que la station définitive soit construite. A quand le démarrage du chantier ?

Mme Hellemans - SPW- DGO2- précise que la publication de l'avis de marché concernant la station de contrôle de la qualité de l'air est prévue en août 2018. L'engagement budgétaire est prévu fin 2018. Les travaux démarreront au printemps 2019. Durée des travaux : environ 3 à 4 mois.

5. Contrôle du bruit

Où en est l'étude sur la question ?

Il faut distinguer :

- le contrôle de bruit relatif à la société DP World ;
- le contrôle de bruit relatif à l'ensemble de la plate-forme Liège Triligiport.

5.1 Contrôle du bruit – Système de surveillance des niveaux sonores - DP World

M. Kaiser (du CEDIA – ULIège) a confirmé au Port autonome de Liège et à DP World Liège que la première campagne de mesures d'un mois s'est effectivement déroulée du 13 avril au 11 mai 2018. Six sonomètres ont été installés (5 chez les riverains des différentes zones retenues et un sur le site de DP World Liège).

Le CEDIA n'a pas encore de résultats à présenter à l'heure actuelle. Les enregistrements seront analysés dans le courant du mois d'août 2018.

Sur base de suggestion du Port autonome de Liège, le CEDIA présentera les résultats de cette analyse lors de la prochaine réunion du Comité d'accompagnement.

M. Fastré s'étonne. Selon M. Fastré, il figurait, ainsi que M. Patrick Dewandre (habitant à l'entrée de la Rue Marchand), sur la liste des riverains pouvant accueillir les sonomètres par le CEDIA. Les sonomètres n'ont manifestement pas été placés à cet endroit. Le Port autonome de Liège reprendra contact avec le CEDIA en vue d'obtenir plus d'informations à ce sujet et les communiquera à l'ensemble des représentants du Comité d'accompagnement.

5.2 Contrôle du bruit pour la plate-forme Liège Triligiport

Les trois concessionnaires de Liège Triligiport, chargés de mettre en place ce contrôle de bruit pour la plate-forme, attendent les premiers résultats de DP World Liège avant d'entamer les diverses démarches en vue d'assurer ce contrôle.

6. Circulation.

Le problème engendré par le pont de Lixhe devant se résoudre bientôt, quand peut-on prévoir la réinstallation des portiques dans le respect du permis ?

Quand le merlon sera-t-il rectifié ? Nous n'avons reçu aucune réponse de l'Administration d'Oupeye sur notre proposition ?

Concernant la réinstallation des portiques, Mme Hellemans précise que le SPW – DG02 a passé commande pour de nouveaux portiques dont la livraison et l'installation sont prévues en août 2018. Il s'agit de portiques pivotants avec un système d'ancrage plus puissant et un système d'accroches différent des précédents.

M. Greffe demande s'il n'est pas judicieux de les signaler. Ces restrictions de circulation sont annoncées sur les divers panneaux routiers.

Les travaux du merlon sont quant à eux prévus en 2019.

7. Respect du permis.

Quand va-t-on respecter le permis pour les engins en service sur la plate-forme ?

La rectification du permis de DP World Liège suit son cours. Le Port autonome de Liège a demandé à DP World Liège d'être particulièrement attentif à cette thématique. Une réunion est prévue entre DP World et le SPW – DGO3 début août 2018 à ce sujet.

8. Entretien du site.

Si l'Administration des Routes a fait son travail, on ne peut pas dire la même chose des Voies hydrauliques... La théorie des chardons qui vont partir d'eux-mêmes... L'expert devrait ENFIN venir sur le terrain.

Les promesses de la Ville de Visé pour le rond-point à l'entrée de Visé sont restées sans suite... Et les riverains ont une forêt vierge à côté de leurs jardins... Merci de prévoir un plan sérieux d'entretien.

Mme Hellemans précise que le SPW – DG02 a demandé à l'entrepreneur de faire le nécessaire.

M. Neven précise que le rond-point du pont d'Haccourt fait l'objet d'un projet d'aménagement. Ce rond-point appartient à la Wallonie mais est entretenu par la Ville de Visé. Il précise qu'au Conseil communal de ce lundi 25 juin 2018, une convention d'entretien a été votée entre la Wallonie et la Ville de Visé. L'aménagement devrait démarrer sous peu, par la réalisation d'une dalle pour l'installation d'une œuvre d'art (sculpture de pierre) commandée récemment.

Problématique de la ligne de chemin de fer

M. Greffe souhaite aborder la problématique de la ligne de chemin de fer suite à la réunion relative à Chertal organisée en vue de la levée du cocon prévue en 2019.

Mme Hellemans précise que le fonds reste propriété de Chertal. Elle précise que le SPW, le PAL et la Wallonie ont une « convention d'utilisation » signée avec ArcelorMittal.

M. Ernoux relate que M. Tullii (ArcelorMittal) a mentionné à plusieurs reprises avoir « revendu » la ligne au PAL et à la Wallonie lors de la réunion mentionnée ci-dessus.

M. Bertrand précise qu'il n'y a pas eu de vente et que le PAL, le SPW et la Wallonie doivent entretenir cette voie ferrée. Il précise que la convention d'utilisation date de 2013.

M. Greffe : en vue de la réhabilitation de Chertal, la ligne de chemin de fer est le point d'achoppement qui va surgir. Il mentionne que l'exploitation de la ligne de chemin de fer n'est pas envisageable.

M. Bertrand précise à nouveau que cette thématique ne relève pas de la compétence du Comité d'accompagnement Liège Trilogiport et qu'il n'est pas habilité à évoquer ce dossier au sein de ce comité.

M. Greffe souhaite l'analyse objective de cette problématique en vue de prévoir l'avenir. C'est la continuité directe de Liège Trilogiport. M. Bertrand en prend bonne note et précise qu'une attention particulière sera apportée à ce dossier.

Problématique des dépôts d'immondices

M. Van den Meerssche : A qui précisément s'adresse le citoyen en cas de dépôt d'immondices ?
Les conventions de répartition de l'entretien des diverses zones sont en cours de finalisation. Un plan global de la zone entière est actuellement en cours de préparation au sein du SPW – DG02.

Entretemps, le Port autonome de Liège (04.232.97.97. – portdeliege@skynet.be) peut être contacté afin qu'il puisse répercuter l'information auprès des administrations compétentes.

Traversée de camions JostGroup via Haccourt

Selon M. Ernoux, des camions JostGroup empruntent la voirie de liaison vers Haccourt, traversent Haccourt et Hermée en vue de rejoindre les Hauts-Sarts alors qu'un nouveau pont a été créé en vue de desservir Liège Trilogiport.

Selon M. Closon, les instructions des chauffeurs sont claires : ils doivent emprunter le nouveau pont. Il ajoute qu'il n'y a aucun intérêt économique à transiter via Haccourt (temps de trajet plus long et donc plus coûteux).

Selon M. Closon, certains chauffeurs n'appartiennent effectivement pas à JostGroup.

Mme Thiébaud du Port autonome de Liège précise que le Port autonome de Liège a effectué en 2017 diverses démarches auprès de la société TomTom en vue d'intégrer les nouvelles voiries d'accès à Liège Trilogiport dans les systèmes de GPS. Cela prend un certain temps avant que les nouvelles voiries soient intégrées dans l'ensemble des systèmes GPS.

M. Closon s'engage à sensibiliser une nouvelle fois l'ensemble des camionneurs de JostGroup. Avec la remise en état des divers portiques sur la voirie de liaison vers Haccourt, cette situation ne devrait plus arriver.

Présence de chardons

M. Fastré évoque à nouveau la prolifération des chardons.

Mme Hellemans précise que dans la zone phase 2 (à l'arrière de Liège Trilogiport, à proximité de la rue Joseph Bonhomme), les chardons poussent dans une moindre mesure suite au fauchage effectué en 2017. Sur l'autre zone paysagère, il y a quelques taches de chardons. Un fauchage sera effectué en juin 2018 pour tenter d'éradiquer ces chardons afin de voir s'ils reviennent également l'an prochain dans une moindre mesure.

M. Fastré précise que les chardons prolifèrent à proximité des zones jouxtant les jardins des propriétés et que rien n'est fauché. Il invite l'expert du SPW à se rendre sur place.

M. Bertrand demande à Mme Hellemans de prendre contact avec M. Vanstipelen en vue d'organiser une visite sur site.

Des événements sur le parking de Liège Trilogiport

M. Beauwens relate que le parking de Liège Trilogiport est utilisé pour divers événements récemment (Paralympiques, parking de délestage utilisé dans le cadre de la Coupe du Monde de football...).

M. Bertrand précise que le Port autonome de Liège relaie ces diverses demandes auprès des trois concessionnaires, chargés de la gestion du parking de Liège Trilogiport. Le Port autonome de Liège sensibilise toutefois les organisateurs de veiller à la sécurité des participants ainsi qu'à la gestion des déchets. M. Neven précise que c'est une excellente idée.

Prochaine réunion : Date confirmée en septembre

La date de la réunion n° 26 du Comité d'accompagnement sera confirmée début septembre 2018.



Emile-Louis Bertrand
Directeur général